



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 120666

### Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes exprimées par les masseurs kinésithérapeutes. En effet les inquiétudes formulées sur l'avenir de leur profession sont multiples : revalorisation tarifaire pour faire face à la forte augmentation des charges, mise en place d'un tarif unique simplifiant le travail administratif, reconnaissance professionnelle (avec autonomie et consultation en première intention), protection légitime de leur diplôme d'État contre les pratiques illégales, amélioration du cursus des étudiants masseurs kinésithérapeutes avec un diplôme master validant leur formation. Il aimerait savoir quelles mesures permettraient de répondre aux attentes de toute une profession dont l'activité est incontournable au sein de notre système de santé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Marty](#)

**Circonscription :** Moselle (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120666

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 octobre 2011, page 11277

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)